

**LISTE DES ELEMENTS DU PATRIMOINE A PROTEGER AU
TITRE DES ARTICLES L.151-23 ET L.151-19 DU CODE DE
L'URBANISME**

APPROBATION - 02.07.2024

Les éléments de paysage et de patrimoine sont repérés au document graphique du règlement au titre des articles L151-19 et L.151-23 du code de l'urbanisme. Pour les dispositions fixant les règles applicables à ces éléments, il faut se reporter aux dispositions applicables pour chaque zone dans la deuxième partie du présent règlement (Chapitre II : caractéristiques architecturale, environnementale et paysagère).

Type 1 : Ensembles naturels contribuant au maintien des continuités écologiques (L151-23) : espaces tampons des cours d'eau		
N°	Parcelles cadastrales concernées en tout ou partie	Désignation - Description - Intérêt
1	<u>Section B :</u> 76, 82, 921 à 923, 949	Espaces tampons des cours d'eau : préservation de la continuité écologique du Rec d'en Biern et de ses abords dont sa ripisylve
2	<u>Section B :</u> 80, 200, 204, 214, 215, 230, 231, 666, 764, 765, 831, 832, 921, 1122, 1130, 1262, 1334, 1335, 1375 <u>Section A :</u> 287, 288, 527, 528, 544, 551, 555, 573 à 580, 582, 591, 592, 594, 595, 599 à 601, 630, 639, 645, 646, 669, 677, 739 à 741, 793, 851 à 853, 923, 1057, 1107, 1125 à 1127, 1199, 1332, 1333, 1424, 1426, 1428, 1437 à 1439, 1441, 1443, 1445, 1447, 1458 à 1464, 1518 à 1520	Espaces tampons des cours d'eau : préservation de la continuité écologique du Rec de la Basse et de ses abords dont sa ripisylve
3	<u>Section A :</u> 587p, 588p, 589p, 590p, 594p, 669p	Espaces de nature en ville : continuité multifonctionnelle à renaturer

Type 2 : Bâti d'intérêt patrimonial (L151-19)		
N°	Parcelles cadastrales concernées	Description - Intérêt
4	Section B : 811, 956, 957, 1355	Château Pourteils
5	Section A : 69	Mas Cambel
6	Section A : 66	Mas Planeres
Type 3 : Arbres isolés (L151-19)		
N°	Parcelles cadastrales concernées	Désignation - Description - Intérêt
7	Section A : 772, 773	Arbres à caractère patrimonial
Type 4 : Alignements d'arbres (L151-19)		
N°	Parcelles cadastrales concernées	Désignation - Description - Intérêt
8	Section A : 566 à 568, 643	Intérêt paysager et écologiques (chênes)
9	Section A : 869, 923	Préservation de haies en zone urbaine.

Type 5 : Espace de nature en ville (L151-23)		
N°	Parcelles cadastrales concernées	Désignation - Description - Intérêt
9	<u>Section A :</u> A587, A588, A589, A590, A594, A669	Création d'un espace boisé de nature en ville / espace de renaturation.